

## Discours de Juan Manuel Fabra Vallés (27 novembre 2002)

**Légende:** Discours prononcé par Juan Manuel Fabra Vallés, président de la Cour des comptes européenne, à l'occasion du 25ème anniversaire de l'institution, le 27 novembre 2002 à Luxembourg.

**Source:** 25ème Anniversaire de la Cour des comptes européenne, Discours de M. Juan Manuel Fabra Vallés, Président. [EN LIGNE]. [Luxembourg]: Cour des comptes européenne, [21.02.2003]. Disponible sur [http://www.eca.eu.int/EN/DISCOURS/fabra\\_271102.pdf](http://www.eca.eu.int/EN/DISCOURS/fabra_271102.pdf).

**Copyright:** Cour des comptes européenne

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_juan\\_manuel\\_fabra\\_valles\\_27\\_novembre\\_2002-fr-e8cdee73-254b-4957-b39b-681568acf3c3.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_juan_manuel_fabra_valles_27_novembre_2002-fr-e8cdee73-254b-4957-b39b-681568acf3c3.html)

**Date de dernière mise à jour:** 23/10/2012

## Discours de Juan Manuel Fabra Vallés, Président, à l'occasion du 25ème anniversaire de la Cour des Comptes européenne, le 27 novembre 2002 à Luxembourg

Seule la version prononcée fait foi

Mesdames et Messieurs,

Les discours d'anniversaire d'une institution sont souvent structurés selon une logique imparable. L'orateur s'étend longuement sur le bilan tiré du passé, s'attarde sur les défis posés par l'avenir, et termine par une petite phrase à l'attention du personnel qui ne recueille ainsi, faute de temps, que les miettes du discours. Je voudrais aujourd'hui inverser un peu cette logique.

Le vingt-cinquième anniversaire de la Cour est en effet d'abord celui de son personnel. Je souhaite donc rendre le premier hommage de cette soirée à ces hommes et à ces femmes qui ont fait et font la Cour des Comptes européenne depuis 25 ans. L'esprit de service qui les anime, du Collège jusqu'à l'agent de base, est le véritable moteur de cette institution.

Qu'il me soit permis, à cette occasion, de saluer le travail de mes prédécesseurs qui, de Sir Norman Price au Président Karlsson, ont chacun apporté une pierre décisive à la construction d'une Cour des comptes européenne indépendante au service du citoyen européen.

Je vous épargnerai, Mesdames et Messieurs, un bilan long et fastidieux de nos activités. Mon intention est plutôt de mettre en exergue ce qui a caractérisé notre ambition professionnelle au cours de ces vingt-cinq dernières années et qui se résume en une phrase : être la conscience financière de l'Union européenne. Une conscience ne décide pas, elle n'impose pas, elle suggère, elle propose des choix, elle montre des chemins. Telle est en résumé notre démarche.

La Cour, conformément à l'article 248 du traité instituant la Communauté européenne, assiste le Parlement européen et le Conseil dans l'exercice de leur fonction de contrôle du budget communautaire.

Ce devoir d'assistance se traduit en premier lieu par la soumission d'une analyse objective et rigoureuse de la façon dont le budget communautaire est dépensé. Par-là même la Cour contribue à la transparence des fonds européens et à la légitimation de la gestion de la Commission par les gouvernements et les parlementaires européens, légitimation indispensable au fonctionnement démocratique des institutions européennes.

Par ailleurs la Cour s'efforce de créer de la valeur ajoutée dans la gestion des finances communautaires. Quel que soit l'objet de l'audit entrepris, fiabilité des comptes, légalité/régularité des transactions ou bonne gestion financière, un rapport de la Cour des comptes européenne n'est jamais une simple distribution de bons et de mauvais points. Il est avant tout un document de propositions constructives et réalistes visant à l'amélioration de la gestion des programmes audités.

C'est ainsi que notre institution, en examinant tous les grands domaines de l'action communautaire, participe depuis 25 ans à l'aventure de la construction européenne sans déclarations fracassantes mais avec constance, et aussi, j'ose le dire, efficacité. Ainsi les recommandations qui accompagnent la décharge annuelle donnée par les autorités budgétaires à la Commission se fondent-elles principalement sur les travaux de la Cour. Preuve de la présence discrète mais active de notre institution au sein du débat européen.

Débat à propos duquel il convient de souligner la qualité des relations établies avec nos interlocuteurs, tant du côté des audités, la Commission en particulier, que de celui du Conseil et du Parlement, dont nous sollicitons l'écoute mais aussi aux critiques desquels nous prêtons une oreille attentive.

La Cour, en effet, n'est pas une institution retranchée derrière ses habitudes et ses certitudes. La recherche de l'amélioration constante de la qualité de nos travaux est au cœur de notre projet professionnel. Elle nous pousse à regarder en permanence d'un œil critique nos outils et nos méthodologies dans le but de rendre un

meilleur service tant aux autorités budgétaires qu'aux audités eux-mêmes. Notre actuel travail de réflexion vis à vis de la déclaration d'assurance et l'introduction d'un nouvel outil informatique de support de l'audit en sont des illustrations.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs, rapidement esquissé un bilan de notre activité au cours de ces vingt cinq dernières années. J'en viens à présent au défi le plus brûlant qui nous est posé dans l'avenir immédiat : l'élargissement de l'Union européenne. Celui-ci est une fantastique aventure historique et humaine car il efface de notre continent les conséquences déchirantes de la seconde guerre mondiale et il constitue l'aboutissement du rêve humaniste et démocratique des pères de l'Europe. Admettre la portée supérieure de cet enjeu ne doit cependant pas nous empêcher d'examiner de façon pragmatique les difficultés d'adaptation que cet élargissement est susceptible de poser. Dans le cadre de notre institution l'effort d'adaptation sera triple.

En premier lieu passer d'un collège de 15 à 25, voire 27 Membres exigera une révision du mode de fonctionnement de la Cour qui est, rappelons le, une petite institution et qui ne peut donc courir le risque d'une fragmentation excessive de ses structures de gestion et de décision. Concilier la légitimité démocratique et l'efficacité est un défi majeur qu'il nous faudra relever rapidement. Ce n'est pas une question subalterne d'intendance.

Par ailleurs, avec l'élargissement, nos auditeurs vont être confrontés à d'autres organisations et cultures administratives et juridiques. Ce sera un exercice passionnant mais il risque d'être astreignant : il faudra consacrer beaucoup d'attention et de ressources à la connaissance en profondeur des nouveaux pays membres et à l'analyse de leur mise en œuvre de l'acquis communautaire. La Cour ne craint cependant pas ce défi pourvu qu'on lui donne les moyens budgétaires d'y faire face.

Enfin l'élargissement accélérera une évolution nécessaire, inévitable et qui est d'ailleurs à l'ordre du jour depuis plusieurs années : l'approfondissement de notre collaboration avec nos partenaires des Institutions Supérieures de Contrôle et des structures d'audit interne de la Commission. En effet, la mobilisation progressive des fonds européens au bénéfice des nouveaux Etats Membres entraînera une augmentation substantielle des dépenses communautaires et, comme je l'ai dit, absorbera une partie importante des ressources de la Cour et, ce, dans un contexte de rigueur budgétaire qui s'imposera à tous. Face à cette contrainte, la Cour ne pourra travailler efficacement qu'en cherchant des rapprochements avec ses partenaires afin de créer des synergies qui auront pour but d'éviter aussi bien les double-emplois que les lacunes dans le contrôle des fonds communautaires. Naturellement ce partenariat renforcé, que la Cour appelle de ses vœux, n'est concevable que dans le respect de l'indépendance de chacun.

Je ne peux évoquer ce problème sans saluer la présence ce soir des présidents de toutes les Institutions Supérieures de Contrôle, celles des Etats Membres et des Etats candidats, pour qui, je le sais, cette question est aussi d'une importance cruciale.

Mesdames et Messieurs, pour conclure cette intervention, un seul mot me vient à l'esprit : remerciements.

- Remerciements à tous nos invités représentant nos partenaires de l'Union européenne, institutions et Etats Membres, pour l'amitié et l'honneur qu'ils nous font de célébrer avec nous cet anniversaire.
- Remerciements renouvelés au personnel et au Collège de la Cour pour le travail accompli.
- Remerciements spéciaux à l'Etat luxembourgeois, qui nous honore ce soir de la présence de son Premier ministre Monsieur Junker, pour son hospitalité et son partenariat fidèle et efficace au cours de ces vingt cinq ans.

Bonne soirée à tous !